

Avis voté en plénière du 9 décembre 2014

L'agriculture familiale

Déclaration du groupe des associations

Apparue au cours des dernières décennies d'abord en Occident puis plus récemment dans le reste du monde, l'agriculture conventionnelle est aujourd'hui fortement remise en cause. Diminution d'emplois, exode rural, dégradations environnementales et répercussions sanitaires constituent l'ensemble de ses conséquences jugées néfastes.

Face à cela, l'agriculture familiale présente de nombreux atouts. Elle permet de lutter efficacement contre la pauvreté et la sous-nutrition ; elle concourt à la création d'emplois et au développement économique des territoires ; elle assure le maintien d'une cohésion sociale et d'une vie communautaire ; elle contribue activement à la valorisation et à la protection des ressources naturelles et paysagères.

Malgré ses multiples vertus, l'agriculture familiale est pourtant menacée dans le monde, et plus particulièrement dans les pays du Sud. La libéralisation des échanges, l'accroissement de l'agriculture capitaliste, mais aussi le développement d'une spéculation financière hors sol et l'avènement d'investisseurs souvent étrangers au pays concerné ont abouti à l'apparition de très grandes exploitations et à la progression de l'élevage industriel aux dépens des agriculteurs locaux. L'agriculture familiale subit par ailleurs un recul constant en matière d'aide publique au développement.

Pour répondre à ces problématiques, deux axes de l'avis nous paraissent importants. Le premier concerne les conditions de développement des exploitations familiales. Le groupe des associations adhère ainsi à toutes les préconisations formulées dans ce sens : garantir l'autonomie des agriculteurs en renforçant l'accès au foncier et au crédit ; assurer, pour les agriculteurs familiaux, l'accès aux semences correspondant à leurs besoins.

Le deuxième axe de propositions que nous soutenons particulièrement vise à répondre aux effets négatifs de la concurrence mondialisée pour l'agriculture familiale : faire reconnaître la spécificité des productions agricoles par l'OMC, lutter contre l'accaparement des terres, favoriser la structuration des producteurs, faciliter leur accès aux marchés aval et améliorer l'organisation des filières.

Le groupe des associations félicite la rapporteure et l'administration de section pour le travail accompli. Il a voté l'avis.